



le moniteur à-t-il le droit de me virée de l'auto-école?

Par **mlina2301**, le **06/05/2010 à 20:27**

bonjour, j'ai un petit souci, en m'exerçant au test de code à l'auto-école, j'ai fait une remarque sur une question du test qui a fait rire quelques personnes autour de moi. c'est la première fois que cela m'arrive, d'habitudes je suis très sérieuse durant ces test.
juste par rapport à ma remarque, le gérant de l'auto-école veut me virée deux semaine de l'auto-école, en prétendant qu'il y en à eu d'autre qui foutaient le bordel pendant les test et qu'il les à virés pendant 2 mois.

à-t-il le droit de me virée 2 semaine de l'établissement, juste pour une remarque ?